

Somerset. — Plusieurs grâces obtenues après la promesse de pain et de publication dans la Revue. Tertiaire.

Worcester Mass. — Mon enfant était crevé, les médecins de l'hôpital m'avaient enlevé tout espoir. J'ai invoqué S. Antoine. Aujourd'hui, mon enfant est parfaitement bien.

CHRONIQUE PALESTINIENNE

Pèlerinage éprouvé.—La Nef du Salut où devait s'embarquer notre Vénérable Archevêque pour célébrer, avec le Pèlerinage de Terre Sainte, la fête de Noël à Bethléem, s'est échoué pendant trois longs jours sur les côtes de Messine. L'accident, heureusement, n'a pas eu d'autre conséquence que d'exercer la foi et le courage des vaillants Pèlerins. et de les empêcher d'arriver à Bethléem pour la date désirée.

Tertiaires de Palestine. — Puisque la Terre Sainte est l'apanage précieux des Fils de saint François, il est tout naturel que le Tiers-Ordre s'y épanouisse à côté du premier Ordre.

Des Fraternités sont établies dans les principales villes et paroisses, Jérusalem, Bethléem, Saint Jean, Nazareth, Alep, etc., et on trouve des Tertiaires dans presque tous les lieux où il y a des catholiques.

A Jérusalem, il y a, sur 2000 catholiques, 122 Tertiaires, dont 50 frères et 66 sœurs. Tous se réunissent le dimanche, après le salut, pour réciter la couronne franciscaine et autres prières d'usage. Le premier dimanche du mois, ils font une procession autour de l'église en chantant des hymnes liturgiques.

A Bethléem, il y a 100 frères et 45 sœurs. Chaque jour les Tertiaires entendent la messe, et font, le soir, la visite au Saint-Sacrement, après laquelle ils se retirent dans un local spécial pour une lecture spirituelle. Chaque vendredi, ils font en commun le chemin de la croix. Le dimanche, ils récitent en chœur l'office de la sainte Vierge, assistent à la sainte messe et font la communion, et ont le soir la couronne franciscaine avec d'autres prières. Chaque fois qu'on porte le viatique à un malade, les Tertiaires sont obligés d'accompagner le Saint-Sacrement. A l'enterrement de l'un d'eux, ils accompagnent le convoi funèbre et font ensuite célébrer trois messes auxquelles ils assistent. Ils doivent aussi réciter l'office des morts pendant trois jours consécutifs soit dans la maison du frère défunt, soit à l'église.